

Archives  
21 mai 2012

# La fronde des nouvelles conjointes

*Dans une procédure de divorce à rallonge, les nouveaux partenaires des ex-époux trinquent souvent en silence. Mais les choses commencent à changer avec la création, il y a deux mois, d'une association des deuxièmes femmes.*



*Il est très difficile pour un nouveau couple de prendre sereinement son envol lorsque l'ex-conjointe du mari pose problème. (Photo: Jan von Holleben, photomontage MM)*

Un jour, elle en a eu marre. Alors Katherin Säuberli a pris sa plume et a écrit sa colère et son désespoir devant une situation qui se prolonge, dans une lettre ouverte à la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Mais elle a hésité deux mois avant d'envoyer le brûlot, par peur des représailles

de l'ex-femme de son conjoint, dont la procédure dure depuis 2004. «Je ne suis pas responsable de leur séparation, mais j'en suis devenue une victime collatérale. Depuis le début, leur conflit va de chicanerie en chicanerie. En décembre, après une nouvelle plainte injustifiée, j'en ai eu marre, j'ai dit ça suffit! Il fallait que je défende mon homme avant qu'il ne se rende complètement malade, et aussi notre honneur après avoir été traînés dans la boue toutes ces années», explique la jeune femme de 42 ans qui réside au Tessin.



*Katherin Säuberli, fondatrice de l'association de deuxièmes femmes Donna2*

L'accueil de la conseillère fédérale a été plutôt poli pour l'instant, mais elle ne compte pas en rester là, pour défendre ses droits, ceux d'Adriano, son conjoint, et de leur fils de 4 ans, Duccio. «Je n'avais plus rien à perdre. Beaucoup de femmes sont dans ma situation, mais n'osent pas en parler.»

Ce constat est largement partagé par le Mouvement pour la condition paternelle. «Grâce au ciel, les femmes se révoltent enfin avec nous! C'est un soulagement de recevoir leur soutien. Les choses bougent. Ensemble, nous iront défendre nos revendications à Berne», se réjouit Julien Dura, responsable des relations externes à la section vaudoise. Lui-même a vécu quinze ans de procédure, qui a fait beaucoup souffrir sa nouvelle conjointe et leurs trois enfants. «Il y a eu des moments très difficiles, je

n'étais pas bien, pas attentif à elle ni à nos enfants», regrette-t-il.

### **Comme sources de conflits: les enfants et l'argent**

A l'heure où la moitié des mariages se termine en divorce, la question est brûlante d'actualité, car les principales sources de conflits restent encore et toujours les enfants et l'argent. Le Conseil fédéral a décidé que l'autorité parentale conjointe serait la règle. «Il faudra alors que les ex-époux établissent la preuve qu'ils ne peuvent pas s'accorder, ce qui créera d'autres problèmes. On a évacué la notion de faute en l'an 2000, mais elle revient par la fenêtre», estime Anne Reiser, avocate spécialisée dans les questions de famille.

Résultat? Une procédure de divorce dure en moyenne deux ans à Genève. Faut-il y voir un lien? Le nombre d'unions est en baisse de 4,1%, alors que le nombre de naissances hors mariage augmente constamment, s'établissant à 18,6 % en 2011.

Anne Reiser reçoit souvent ces nouvelles compagnes, qui accompagnent leur conjoint. «Ceux-ci éprouvent le besoin de me présenter leur compagne, pour montrer qu'elles ne comptent pas pour rien, qu'elles subissent la situation.» La spécialiste insiste, dans les cours qu'elle donne, sur la place de ces femmes dans la nouvelle constellation familiale: «Elles ont un rôle éducatif par rapport aux enfants du premier mariage. Cela paraît normal de prendre en compte leurs conditions de vie. Or, à ce jour, les juges ne les considèrent que pour leur capacité à aider leur conjoint à verser la pension alimentaire.»

Après cette première missive, deux autres ont suivi, et Katherin Säuberli a fondé, le 29 février, l'association Donna2, afin de créer un espace de discussion pour les deuxièmes femmes. Une quarantaine de personnes se sont déjà manifestées. «Elles ne pouvaient pas s'exprimer et beaucoup d'entre elles le font sous anonymat.»

Une liste de revendications est en cours d'élaboration: le gel du deuxième pilier au moment de la séparation (*n.d.l.r.: un projet de loi en ce sens a été mis en consultation l'an dernier*) ainsi que du droit à l'héritage, une procédure de divorce limitée à deux ans, obtenir l'égalité des droits pour les enfants du premier et du deuxième mariage... un programme très ambitieux qui grignote une grande partie du temps libre de la Tessinoise. Dans l'urgence, elle a organisé une Assemblée générale le 10 juin à Olten.





*Anne Reiser, avocate spécialisée dans les questions de famille. (Photo: LDD)*

«Je trouve bien qu'elles refusent de rester des victimes collatérales du conflit de leur conjoint, observe Anne Reiser. Je prône la médiation dans les conflits familiaux, qui ne devrait pas se cantonner aux parents biologiques, mais inclure le cercle élargi des personnes qui interagissent autour de l'enfant.»

Problème: «Le divorce est un conflit au terme duquel les parties vont rester en relation si elles ont des enfants: le «démariage» des parents ne met, en effet, pas fin à la famille, et le divorce doit contribuer à instaurer, pour l'avenir, des relations familiales saines. La morale ambiante, que reflète le code de procédure civile, qui considère normal que l'enfant soit élevé par ses parents mariés, ne colle pas avec la réalité. Il faut ajuster le regard au niveau de l'enfant et, partant de sa situation de fait, s'intéresser à toutes les personnes qui rendent possible son développement harmonieux, plutôt que de s'acharner à examiner un «démariage» prioritairement à l'aune des difficultés que des parents peuvent avoir à quitter leurs anciens liens conjugaux.»

Les enfants au centre, c'est également l'avis de Katherin Säuberli. «Ils sont notre avenir, mais à cause de nos agissements, ils ne voudront plus se marier et fonder une famille.»



*François et Isabelle Solleder: «On a pris le temps d'expliquer la situation aux enfants. Ils ont bien réagi»*

**François et Isabelle Solleder, technologue en denrées alimentaires et aide à domicile, lui père d'une fille de 17 ans et d'un garçon de 13 ans, elle mère de deux garçons de 16 et 18 ans, à Sion.**

En 2002, François met fin à sa vie de couple, «avec beaucoup de haine, de rancœur et de reproches». Deux ans plus tard, le divorce est prononcé. A cette même période, il rencontre Isabelle, qui élève seule ses deux garçons. «Je savais dès la première rencontre qu'il avait deux enfants. On a pris le temps avant de présenter les enfants. Lors d'une sortie dans le canton de Vaud, on leur a expliqué la situation, ils ont bien réagi. Ils se voient un week-end sur deux.»

***« On a bien réussi notre famille recomposée. »***

Un peu de jalousie existe néanmoins entre les beaux-enfants et leurs parents. «Heureusement, je n'ai jamais eu droit aux «T'es pas ma mère!»

glisse Isabelle. Les rapports avec l'ex-épouse sont fonctionnels: «On se dit bonjour, et on fait les plans d'alternance de la garde.»

En revanche, elle a eu beaucoup plus de fil à retordre avec son ex-mari qui changeait tout le temps les week-ends de garde. «Puis il n'a plus voulu voir les garçons. Au bout de quelques mois, même les téléphones ont cessé. Je crois que sa copine n'aimait pas les enfants.» François est devenu en quelque sorte leur père par procuration. «On a bien réussi notre famille recomposée», estime-t-il.

**Julie, musicienne à 40 %, maman d'une petite fille et belle-mère de Hugo (*prénoms fictifs*)**

Au vu de nos affinités, nos collègues nous ont poussés l'un vers l'autre. Il était séparé et papa d'un petit enfant. Au début, cela s'est très bien passé, comme j'avais beaucoup de temps, je me suis occupée de Hugo, je lui ai appris ma langue maternelle, à être propre, à bricoler, on faisait de grandes promenades.

Tout s'est gâté le jour où je suis tombée enceinte. Sa mère s'est rendu compte que c'était sérieux entre son ex-mari et moi et que j'avais de l'influence sur son fils. Elle a commencé à être très agressive et n'a plus envoyé Hugo. Nous avons dû nous battre à l'office des tutelles, où on m'a rétorqué que cela ne concernait que mon conjoint. Je n'ai aucun droit, je ne suis rien juridiquement et ma fille ne possède pas non plus un droit aux relations personnelles avec son demi-frère. Depuis quelques mois, nous avons une convention très fragile, réglée à la minute près et planifiée. Cela laisse moins de place à la spontanéité, mais nous avons au moins l'assurance qu'il vienne. Hugo est en plein conflit de loyauté. Quand il est chez nous, il est très joyeux, mais il raconterait l'inverse à sa maman. J'ai peur pour sa santé mentale. En attendant, mon mari doit continuer d'entretenir son ex-femme qui habite seule dans un 5 pièces et ne travaille pas. On m'a demandé d'apporter ma déclaration d'impôt pour le soutenir financièrement. C'est un combat épuisant, il faut informer le public pour faire changer les lois.

**Christian et Virginie (*prénoms fictifs*), peintre en bâtiment et mère au foyer, lui un fils de 9 ans, ensemble deux enfants de 2 et 4 ans.**

«On s'est rencontrés à une soirée pour célibataires, raconte Virginie. Très vite, il m'a parlé de son fils dont il avait la garde partagée. Je me suis dit qu'il faudrait voir, mais je n'avais pas peur.» Le contact passe

immédiatement entre la belle-mère et le beau-fils. Mais si le divorce est déjà prononcé, le conflit, lui, perdure. «Je m'énerve devant la situation, et ça l'énerve que je m'énerve, alors je me tais», confie-t-elle. «Elle a beaucoup subi et subit encore nos histoires, regrette Christian. Quand on s'est rencontrés, j'ai été très clair: je ne veux plus jamais divorcer.»

D'ailleurs, de mariage, il n'en était pas question, jusqu'à ce qu'elle tombe enceinte. «J'ai dû faire le deuil de mon rêve de me marier à l'église avec la belle robe. En plus, ce n'était pas évident de recréer une nouvelle famille», se souvient-elle. Son époux, longtemps séparé de son fils, joue parfois les papas gâteau, alors qu'elle est plus stricte, il a fallu mettre les choses au point. Par la suite, la relation belle-mère - beau-fils s'est épanouie et ils partent parfois marcher juste les deux, pour discuter et se confier. «Elle est l'adulte sans être la maman, il sent qu'il peut se confier à elle sur les problèmes entre mon ex et moi», se réjouit le papa. Si, malgré les tensions qui demeurent, la famille vit paisiblement, les fins de mois sont difficiles. «On a décidé que j'arrêtais de travailler pour m'occuper de nos deux enfants.» Lorsqu'on lui demande combien elle a d'enfants, elle répond toujours «deux et demi».

**Célia (*prénom fictif*), haut fonctionnaire à 100%, maman d'un petit garçon et belle-mère de trois enfants en droit de garde élargi.**

Je ne revendique pas d'assister aux réunions scolaires, mais une reconnaissance sociale et un rôle au sein de la famille. Quand on est la vient-ensuite, il y a un énorme travail à faire. Les enfants sont chez nous plusieurs jours dans la semaine, ils ont donc des règles de vie à suivre. L'ex-femme de mon conjoint a refusé la convention. Cela a été un combat pour la pension alimentaire, pour les horaires, les habits, l'équipement de ski, les frais de dentiste... Mon arrivée a envenimé les choses. Je pense que ça a été dur pour elle de se dire qu'une autre femme vit avec ses enfants. Elle travaille à 50%, reçoit une pension complète de mon conjoint. Nous travaillons tous les deux à 100% pour subvenir à nos besoins, c'est très dur à accepter. N'a-t-elle donc aucune fierté? Il y a des moments où j'ai voulu baisser les bras devant toute cette injustice et l'usure émotionnelle. Enceinte, j'avais peur que le bébé déstabilise l'équilibre qu'on avait créé. Au contraire, cela a soudé les liens.

**Auteur:** Mélanie Haab